

MODALITÉS DE RECRUTEMENT POUR LA PROMOTION 2021-2024 D'INGÉNIEURS MINES NANCY Spécialité Génie Mécanique parcours Ingénierie de la Conception délivré par l'Université de Lorraine en partenariat avec l'ITII LORRAINE

La promotion 2021 de la formation d'Ingénieurs de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy spécialité « Génie Mécanique » parcours « Ingénierie de la Conception » intègre un dispositif de formation géré par le GIP InSIC de Saint-Dié-des-Vosges en partenariat avec l'ITII Lorraine.

La promotion comptera 20 étudiants et 20 apprentis.

Diplôme préparé

Ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy, spécialité Génie Mécanique parcours Ingénierie de la Conception, délivré par l'Université de Lorraine en partenariat avec l'ITII Lorraine.

Public concerné

Titulaire au minimum d'un BAC+2 technique.

Pour l'apprentissage, le candidat doit avoir moins de 30 ans à l'entrée en formation (la limite d'âge est différente si le candidat a déjà été apprenti ou si il est handicapé).

International

Pour obtenir le diplôme, chaque élève-ingénieur devra avoir une expérience d'un minimum de 10 semaines à l'International. Pour les étudiants, il peut s'agir de séjours académiques ou de stages.

Pour les apprentis, il s'agit d'une ou de plusieurs missions d'entreprise à l'étranger, d'un minimum de 10 semaines cumulées sur les trois ans, obligatoire(s) pour l'obtention du diplôme.

Admission à la formation

Pour être déclaré définitivement admis à la formation, un candidat doit obtenir à la fois :

- l'admission pédagogique,
- pour les apprentis, l'accord d'une entreprise pour être embauché en contrat d'apprentissage. Cette entreprise d'accueil doit posséder les capacités de tutorat et de mise à disposition de projets nécessaires pour assurer la formation d'ingénieur en Ingénierie de la Conception. Ces capacités devront être validées par la direction de la formation avant signature du contrat.

1. Admission pédagogique effectuée par l'InSIC

L'admission a pour but de contrôler le parcours scolaire du candidat pour s'assurer de ses capacités à suivre la formation académique.

Le jury d'admission doit disposer des dossiers scolaires des candidats ainsi que des appréciations des stages en entreprise.

Les candidats sont sélectionnés en fonction de leurs résultats scolaires, des filières de formation suivies et des évaluations du jury obtenues à l'entretien oral.

Tous les candidats admis pédagogiquement sont informés des conditions de l'admission définitive. L'admission pédagogique n'est pas reconductible pour une année ultérieure.

2. Contrat d'apprentissage

Une fois l'admission pédagogique prononcée, le candidat doit rechercher une entreprise acceptant de l'embaucher comme Apprenti-Ingénieur, pour une durée de 36 mois.

Date **impérative** de début du contrat d'apprentissage **30 août 2021**.

La coordination du recrutement des apprentis ingénieurs est assurée pour la promotion 2021

par le CFAI Lorraine – 10 rue Alfred Kastler – Site technologique St Jacques 54320 MAXÉVILLE.

Laurent TRAUT Tél. 03 83 95 35 32 l.traut@formation-industries-lorraine.com

Les candidats admis doivent prendre contact avec Laurent TRAUT avant toute démarche en direction des entreprises.

Pour pouvoir prendre un Apprenti-Ingénieur, l'entreprise doit, en cas de première demande, déposer une déclaration en vue de la formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage à la Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de son département (validité 5 ans).

Lorsqu'il aura trouvé une entreprise l'acceptant en contrat d'apprentissage, le candidat reprendra contact **immédiatement** avec **Laurent TRAUT** afin de valider la possibilité de signature du contrat (aspects juridiques, administratifs et pédagogiques).

Compte tenu du nombre limité de places, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée au CFAI Lorraine.

Échéances

- Dépôt des dossiers de candidature sur l'application de l'Institut Mines Telecom du 01 février 2021 au 09 mars 2021
- Envoi des convocations à l'entretien : après le **jeudi 15 avril 2021**.
- Entretien de sélection : **vendredi 07 mai 2021**, suivi du jury d'admission définitive

Pour les candidats admis sous statut étudiant, date limite de confirmation : le lundi 12 Juillet 2021

- Début du contrat d'apprentissage de 36 mois : **30 août 2021** (première période en entreprise).
- Rentrée académique : **lundi 13 septembre 2021**.

Constitution des dossiers

Que ce soit sous statut Etudiant ou par la voie de l'apprentissage, les dossiers sont à déposer en ligne sur l'application de l'Institut Mines Telecom du 01 février 2021 au 09 mars 2021 :

<https://dossier-apprentissage.mines-telecom.fr>

Admission définitive des apprentis

*Pour l'**admission définitive*** : à adresser au CFAI à **Laurent TRAUT**

- Contrat d'apprentissage de 3 ans signé par l'entreprise et le candidat. Le contrat d'apprentissage ne pouvant légalement dépasser 36 mois et l'examen final devant se dérouler dans la période du contrat d'apprentissage, **il est impératif que la date de début du contrat d'apprentissage soit au plus tôt le 30 août 2021**.